



Société anonyme au capital social de 499 444,50 euros  
Siège social : 50, boulevard Haussmann  
75009 Paris  
388 380 073 RCS Paris

(la « **Société** »)

---

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES  
DE LA FILIERE PAPIERS GRAPHIQUES  
DU 18 DECEMBRE 2023**

---

**Ordre du jour :**

- *Présentation pour avis* du montant des contributions financières au titre de l'année 2024 prenant en compte les soutiens versés de manière rétroactive sur les tonnages liés aux primes-encarts papiers sur les mises en marché 2022 ;
- *Présentation pour avis* du montant des contributions financières au titre de l'année 2024 ne prenant pas en compte les soutiens versés de manière rétroactive sur les tonnages liés aux primes-encarts papiers sur les mises en marché 2022 ;
- *Présentation pour information* du bilan des contrôles des déclarations de tonnages sur la campagne 2022 (mises en marché 2021) ;
- *Présentation pour avis* des plans de prévention et de gestion des déchets relatifs aux Outre-mer.

## I. Registre de présence

Le 18 décembre 2023, à 9h00, les membres du Comité des Parties Prenantes de la filière papiers graphiques (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéo conférence via l'application Teams, sur convocation du Directeur Général de la Société, en date du 11 décembre 2023, adressée par voie électronique.

### **Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière papiers graphiques de Citeo :**

#### Au titre du collège des producteurs :

- Mme Giulia Basclet, titulaire, représentante de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) ;
- M. Jean-Marie Nusse, titulaire, représentant de l'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses (COPACEL).

#### Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- M. Jan Le Moux, titulaire, représentant de l'Alliance Recyclage ;
- M. Stéphane Panou, titulaire, représentant de la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME).

#### Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- M. Bertrand Bohain, suppléant, représentant d'Intercommunalités de France.

### **Est absent :**

#### Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Le représentant de France Nature Environnement (FNE) ;
- Le représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

### **Assistent également à la réunion, en tout ou partie :**

- Julien Dubourg, Directeur Client et Marketing, Citeo ;
- François Vandembroucke, Responsable analyse et pilotage, Citeo ;
- Nicolas Moulin, Responsable territorial, Citeo ;
- Erwan Joubert, Directeur du pilotage projets et programmation, Citeo ;
- Stéphane Durand, Directeur prospective industrie, Citeo ;
- Clara Seligmann, Responsable Affaires institutionnelles, Citeo ;
- Clémence Defouloy, Chargée de mission Agrément et Concertation, Citeo.

Le registre de présence fait état des membres du Comité et des représentants de la Société assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication.

M. Jean-Marie Nusse préside la réunion en sa qualité de Président du Comité des Parties Prenantes de la filière papiers graphiques de la Société (la « **Présidente** »). Clara Seligmann est désignée comme secrétaire de la réunion du Comité (la « **Secrétaire de séance** »).

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, le Comité a valablement délibéré sur les projets soumis à son avis.

## II. Saisine pour avis

### 1) Présentation pour avis du montant des contributions financières au titre de l'année 2024 prenant en compte les soutiens versés de manière rétroactive sur les tonnages liés aux primes-encarts papiers sur les mises en marché 2022

**Le Président** propose au Comité des Parties Prenantes de la filière papiers graphiques de Citeo d'approuver le montant des contributions financières au titre de l'année 2024 prenant en compte les soutiens versés de manière rétroactive sur les tonnages liés aux primes-encarts papiers sur les mises en marché 2022.

#### Résultat du vote

##### Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis défavorable**
- Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses : **Avis défavorable**

##### Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis défavorable**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable**

##### Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Abstention**
- Intercommunalités de France : **Avis favorable**

**Avec deux (2) avis favorables, trois (3) avis défavorables et une (1) abstention, le Comité n'approuve pas le montant des contributions financières au titre de l'année 2024 prenant en compte les soutiens versés de manière rétroactive sur les tonnages liés aux primes-encarts papiers sur les mises en marché 2022.**

## **2) Présentation pour avis du montant des contributions financières au titre de l'année 2024 ne prenant pas en compte les soutiens versés de manière rétroactive sur les tonnages liés aux primes-encarts papiers sur les mises en marché 2022**

**Le Président** propose au Comité des Parties Prenantes de la filière papiers graphiques de Citeo d'approuver le montant des contributions financières au titre de l'année 2024 ne prenant pas en compte les soutiens versés de manière rétroactive sur les tonnages liés aux primes-encarts papiers sur les mises en marché 2022.

### **Résultat du vote**

#### Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses : **Avis favorable**

#### Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable**

#### Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Abstention**
- Intercommunalités de France : **Avis favorable**

**Avec cinq (5) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et une (1) abstention, le Comité approuve le montant des contributions financières au titre de l'année 2024 ne prenant pas en compte les soutiens versés de manière rétroactive sur les tonnages liés aux primes-encarts papiers sur les mises en marché 2022.**

### 3) Présentation pour avis des plans de prévention et de gestion des déchets relatifs aux Outre-mer

Le **Président** propose au Comité des Parties Prenantes de la filière papiers graphiques de Citeo d'approuver les plans de prévention et de gestion des déchets relatifs aux Outre-mer.

#### Résultat du vote

##### Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses : **Avis favorable**

##### Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable**

##### Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Intercommunalités de France : **Avis favorable**

**Avec six (6) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve les plans de prévention et de gestion des déchets relatifs aux Outre-mer.**

En application du règlement intérieur du Comité des Parties Prenantes, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits jusqu'à trois jours ouvrés après la réunion.

La Société déclare n'avoir reçu aucun avis circonstancié dans le délai de trois jours ouvrés suivant la réunion.

\*\*\*\*

*Jean-Marie Nusse*

**Président du Comité des Parties  
Prenantes**

*Jean-Marie Nusse, Union  
Française des Industries des  
Cartons, Papiers et Celluloses*

*Sylviane Oberlé*

**Scrutatrice**

*Sylviane Oberlé, Association des  
Maires de France*